



ARRÊTÉ DE POLICE  
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
FESTIVAL TOTEM – RUE DES COTEAUX BELLEVUE  
DU 22/06/2024 AU 23/06/2024

**Le Maire de la commune de Pechbonnieu,**

**VU** le Code de la route,

**VU** le Code de la voirie routière,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

**VU** le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

**VU** la demande pour la manifestation « Festival TOTEM » du 04 juin 2024, organisée par l'association KULF, représentée par M. MAUSSAC Florian, à l'endroit de la rue des Coteaux Bellevue à PECHBONNIEU (31140),

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures d'ordre et de police, à l'effet d'assurer le bon déroulement de la manifestation,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1** La circulation de la rue des Coteaux Bellevue sera réglementée dans les conditions définies ci-après :

- La rue des Coteaux Bellevue sera interdite au stationnement du Samedi 22 juin 08h00 au Dimanche 23 juin 08h00.
- La rue des Coteaux Bellevue sera fermée à la circulation et au stationnement du Samedi 22 juin 21h00 au Dimanche 23 juin 06h00.

**ARTICLE 2** La circulation et le stationnement seront rétablis en dehors des horaires indiqués ci-dessus.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

**ARTICLE 4** Madame le Maire de PECHBONNIEU, Monsieur le Chef de la Police intercommunale de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de CASTELGINEST sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent règlement.

Fait à PECHBONNIEU le 05/06/2024.

Le Maire,

**Sabine GEIL-GOMEZ**

